

Pour un développement local,  
durable et solidaire



Capitalisation et méthodologie  
d'action du Partenariat

# Le Partenariat

Créé en 1981, le Partenariat est une organisation de solidarité internationale qui lutte contre les inégalités et agit pour un monde plus solidaire. L'organisme accompagne le développement économique **local, durable et solidaire** des territoires.

Son expérience, ses relations de coopération et son engagement auprès des acteurs locaux lui permettent de favoriser la mise en œuvre de politiques publiques régionales, de mobiliser et de créer du lien entre les collectivités, les populations et les services techniques de l'État. L'appropriation des projets par les partenaires locaux est une priorité.

L'objectif de cette démarche de coopération est de renforcer les capacités des partenaires locaux pour assurer la pérennisation et la durabilité des actions engagées.

**Le Partenariat est aujourd'hui présent dans 3 pays :**  
Maroc - Sénégal - Guinée



## Les domaines d'intervention :



Gouvernance locale et soutien au processus de décentralisation



Accès aux services sociaux de base, éducation, santé, nutrition, eau et assainissement...



Environnement, accès aux énergies renouvelables, protection de la biodiversité, architecture bioclimatique, tri et valorisation des déchets...



Insertion et formation professionnelle des personnes vulnérables



## Objectifs :

- Accompagner le développement économique local, durable et solidaire des territoires
- Améliorer les conditions de vie des populations notamment par l'accès aux services sociaux de base
- Renforcer le processus de décentralisation et renforcer les capacités des partenaires locaux
- Mettre en œuvre une stratégie pour s'adapter aux effets du changement climatique par la diffusion des innovations en matière d'environnement et de développement durable
- Favoriser l'insertion et la formation professionnelle

## La mobilisation des acteurs au cœur de notre démarche :

*Dans le cadre de la décentralisation, les organisations communautaires (populations), les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État (ministères) sont impliqués dans toutes les étapes des projets menés.*



# Principes d'intervention

- Responsabiliser les partenaires locaux dans la mise en œuvre des projets
- Ne pas se substituer aux acteurs locaux
- Travailler en réseau avec des partenaires expérimentés
- Favoriser la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre des politiques nationales et locales, et de la décentralisation
- Impliquer les bénéficiaires dès le début du projet
- Structurer les projets en aidant la création d'organisations locales autonomes
- Privilégier l'innovation pour mieux répondre aux besoins des populations locales
- Mettre en place une approche par l'économie, par un appui à l'émergence de filières locales dans des marchés autonomes



# Méthodologie

**Une démarche de qualité** : Le Partenariat pense et conçoit un projet dans son intégralité. Les dimensions économiques, sociales et environnementales du projet sont prises en compte dans un souci d'efficacité. Les résultats obtenus doivent correspondre aux objectifs fixés.

**Une approche projet** : Différentes étapes sont menées : diagnostic, concertation, planification, contractualisation avec les bénéficiaires, mise en œuvre, suivi et évaluation...

**Une démarche participative et inclusive** : Les parties prenantes sont intégrées dans la mise en œuvre des programmes. Objectif : répondre aux besoins locaux en synergie avec les politiques locales et garantir une pérennisation des activités et un transfert des compétences aux partenaires locaux.

## Étape 1 : Émergence du projet



**1 Identification de besoins** : les partenaires locaux (collectivités locales, associations...) identifient leurs besoins à travers les documents-cadre de planification (plans de développement locaux).

**2 Appui à la réalisation d'études et de diagnostics** : évaluer les impacts des actions et identifier les acteurs et moyens à mobiliser. Création d'outils de connaissance pour la coordination et le pilotage des interventions (atlas, systèmes d'information géographiques...).

**3 Appui à la mise en place de cadres de concertation** : élaboration d'outils de coordination et de pilotage s'inscrivant dans le contexte de décentralisation.

**4 Elaboration d'un plan d'action** : en fonction des besoins identifiés, planifier les actions avec les partenaires locaux.

**5 Recherche de financements** :

- Comme porteur de projet : mobilise les financements.
- Comme partenaire technique de mise en œuvre : appui à la recherche de financements.

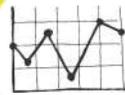
**6 Contractualisation** : signature d'une convention opérationnelle entre les acteurs du projet (actions à mener, engagements, responsabilités, suivi, durée, budget, publicité, contrôle des actions et objectifs à atteindre).

## Étape 2 : Mise en œuvre



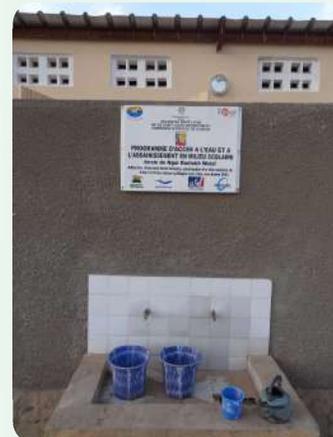
- 1 Comités de suivi et de gestion des projets** : mise en place de comités regroupant les acteurs concernés afin d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans une démarche concertée et participative. Intégration des organisations de la société civile, des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires techniques.
- 2 Renforcement des capacités des acteurs locaux et de la Gouvernance locale** : mise en place de formations pour que les acteurs locaux s'approprient les projets et en assurent la pérennité.
- 3 Réalisation de documents de cadrage** : études techniques dans une approche intégrée mettant en avant les principes du développement durable.
- 4 Accompagnement dans le suivi des démarches administratives** : passations de marchés, dossier d'appel d'offres...
- 5 Appui au suivi et au contrôle, réception des projets** :
  - Projets de construction ou réhabilitation : réception provisoire par le comité de suivi mis en place dans le cadre du projet puis réception définitive 6 mois plus tard.
  - Autres projets : atelier de clôture avec tous les acteurs suivi d'une démarche de capitalisation pour la duplication des projets.

## Étape 3 : Évaluation



**Objectifs** : juger de l'efficacité de l'action et procéder à des modifications si nécessaire. Rendre compte des actions menées aux bailleurs et aux collectivités impliquées dans les projets.

**Moyens** : récolte d'indicateurs de résultats quantifiables sur les actions menées (nombre de personnes touchées, d'activités menées...).



## Étape 4 : Capitalisation



La capitalisation est réalisée pour et avec les partenaires locaux, les universités et les institutions de développement local (ex : UGB, ARD...) dans le but de systématiser et de dupliquer les projets menés :

**Rédaction et diffusion de guides** de bonnes et mauvaises pratiques.  
**Partage d'expériences** avec les réseaux d'acteurs.

“ La capitalisation d'expériences est utilisée lorsqu'une entreprise se positionne dans une démarche d'amélioration continue ”

### Le Partenariat peut jouer deux rôles différents en fonction du projet mené :

- **Opérateur de coopération** : dans le cadre d'actions de coopération décentralisée entre deux collectivités au Nord et au Sud.
- **Porteur de projet** : lorsque le projet émane de l'association elle-même.

## Exemples de projets menés

### PAEMS : Projet d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire

3 pays d'implantation : Sénégal, Maroc et Guinée.

**Objectif** : Améliorer les conditions de scolarisation par l'accès à l'eau et à l'assainissement (raccordement à l'eau potable, bornes-fontaine, latrines, clôtures) et sensibiliser sur les bonnes pratiques en Eau, Hygiène, Assainissement & Environnement.

**Méthodologie** : Les projets d'infrastructures sont conduits par les collectivités locales. Des associations locales réalisent des actions de sensibilisation et de formation. Les capacités des communautés sont renforcées afin d'assurer la gestion et la pérennité des projets.

**Résultats** : Plus de 120 écoles bénéficiaires (10 000 élèves). Le taux de scolarisation et de réussite scolaire s'est amélioré dans les 3 pays.



### PAER : Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables

**Objectif** : Promotion des énergies renouvelables (solaire et biogaz) dans la région de Saint-Louis au Sénégal par le soutien aux partenaires locaux.

**Méthodologie** : Apporter un appui à l'Agence Régionale de Développement dans la réalisation d'un diagnostic énergétique et d'un plan d'action regroupant l'ensemble des acteurs locaux. Des plateformes énergétiques démonstratives sont réalisées. Soutien aux entreprises locales permet d'améliorer l'offre en énergies renouvelables.

**Résultats** : Plus de 60 biodigesteurs ont été réalisés dans la région de Saint-Louis.



### Programme d'appui à la gestion et au tri/valorisation des déchets

**Objectif** : Collecte, tri et valorisation des déchets

**Méthodologie** : Appui aux collectivités territoriales dans la mise en place de dispositifs de gestion des déchets, réalisation de diagnostic, sensibilisation des populations, renforcement des capacités des acteurs du nettoyage et appui à la création de filières locales de valorisation des déchets.

**Résultats** : Le département des Yvelines apporte, dans ce projet, un appui à 22 communes du département de Podor (Sénégal) avec le soutien technique de l'ARD et du Partenariat.



### Protection de la biodiversité

**Objectif** : Préserver et valoriser les espaces naturels sensibles et notamment les mangroves.

**Méthodologie** : Appui à la création de cadre de concertation (communes, département, ARD), réalisation de diagnostic et plan d'actions, coordination/mobilisation des différents partenaires. Soutien d'initiatives locales de préservation et de mise en valeur des espaces de mangroves et sensibilisation des populations à la lutte contre la déforestation et à l'utilisation des énergies renouvelables.

**Résultats** : Plus de 2 000 élèves sensibilisés à l'importance de la mangrove et plus de 10 hectares reboisés.



### Le projet Voûte Nubienne Fouta

**Objectif** : Diffusion de la technique de construction en terre crue suivant le principe de voûte nubienne permettant d'avoir des conditions plus adaptées au climat et à l'économie de la zone sahélienne.

**Méthodologie** : Accompagner les acteurs locaux dans l'émergence d'une filière durable s'inscrivant dans un marché autonome (AVN). Accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de constructions en voûte nubienne, formation de maçons et d'entreprises locales.

**Résultats** : Plus de 30 bâtiments construits au Sénégal depuis 2015, plus de 40 maçons formés.



### Projet d'insertion et de formation Diapalante

**Objectif** : Former des jeunes en situation difficile pour les insérer dans la vie professionnelle. Ces formations concernent des métiers innovants en lien avec le développement durable.

**Méthodologie** : Participation des services compétents : Inspection d'Académie, Action Sociale, Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et collectifs d'enseignants. Création d'une association locale de droit sénégalais.

**Résultats** : Plus d'une vingtaine de jeunes ont bénéficié d'un premier accompagnement. Ouverture d'une boutique solidaire de produits artisanaux et de produits créés par les jeunes en formation.





@lePartenariat.CentreGaia



@PartenariatGaia



Le Partenariat - Centre Gaïa



[www.lepartenariat.org](http://www.lepartenariat.org)

## LE PARTENARIAT

71 rue Victor Renard  
59000 Lille - FRANCE  
Tél : +33 (0)3 20 53 76 76  
contact@lepartenariat.org

## AU SÉNÉGAL

Quai Ousmane Masseck  
Ndiaye X Rue Potin- Île Nord  
BP 746 Saint-Louis  
Tél : +221 33 961 46 51  
contacts@lepartenariatsenegal.com

## AU MAROC

Rue Taib Ben Hima, Plateau  
46 000 - Safi  
Tél : +212 636 062 536  
spm@lepartenariat.org

## EN GUINÉE

BP 151, Labé  
Tél : +224 624 19 14 14  
coordination.guinee@lepartenariat.org



AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT



AGENCE  
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT  
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure



MAIRIE DE PARIS



Yvelines  
Le Département